MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Essonne

Commune : Congerville-Thionville

Autres communes : Gommerville

R500

Appellation : Dolmen

Monument(s)

Appellation : Dolmen

Protection : classement

Arrêté : classement le 12/10/1970

Étendue de la protection : Dolmen (cad. Y 18) : classement par arrêté du 12 octobre 1970

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.